

Bulletin officiel

de la

Ligue des Droits de l'Homme

PUBLICATION BI-MENSUELLE

SOMMAIRE

- 1^o LE DEUXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA MORT D'EMILE ZOLA.
- 2^o COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE.
- 3^o LE CONGRÈS DES SECTIONS DES ALPES-MARITIMES.
- 4^o LES RÉFORMES DANS L'ADMINISTRATION POSTALE.
- 5^o COMMUNICATIONS DES SECTIONS.
- 6^o NÉCROLOGIE. — EMILE GALLÉ.

PARIS

RUE JACOB, 1 (VI^e ARR^t)

Prix de l'abonnement : 3 francs par an

Numéro : 50 centimes

Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen

Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme. Tome I ^r (Année 1901), un volume relié avec table alphabétique et analytique.....	20 fr.
Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme. Tome II (Année 1902), un volume relié avec table alphabétique et analytique.....	20 fr.
Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme. Tome III (année 1903), un volume relié avec table alphabétique et analytique.....	20 fr.
Assemblées générales de la Ligue des Droits de l'Homme (4 juin 1898, 23 décembre 1898, 15 juin 1899, 23 décembre 1899, 2-3 juin 1900), 5 brochures, l'exemplaire.....	» 50
Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen , tableau monté sur gorge et rouleau.....	» 80
La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789), (édition Hachette), 1 br.....	2 »
Droits et Devoirs des Citoyens français ; par D. du DEZEN, 1 brochure.....	» 50
Rapport sur le cas des cinq détenus des îles du Salut par Joseph REINACH, 1 brochure...	» 50
Barrès , par André de SEIPSE, 1 brochure.....	» 50
Jules Lemaitre , par André de SEIPSE, 1 brochure.....	» 50
Que l'honneur est dans la vérité , par André de SEIPSE, 1 brochure.....	» 50
La Tradition Française , conférence, par G. BOUGLÉ, professeur à l'Université de Toulouse, 1 br.....	» 50
L'exil d'Aristide , par Maurice POTTECHER 1 br...	» 50
L'idée de Patrie , conférence, par Francis de PRESSENSÉ, 1 brochure.....	» 50
Pensées d'un inconnu , 1 brochure.....	» 50
Pour la Défense de la République , discours de L. TRARIEUX, 1 brochure.....	» 50
Le Syllabus et la Déclaration des Droits de l'Homme , conférence, par L. TRARIEUX, 1 br.....	» 50
L'éducation de l'Homme et du Citoyen , par E. DUCLAUX, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur 1 brochure.....	» 50
Lettres de Lucius à un Patriote, sur la Patrie Française , 1 brochure.....	» 50

Le Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme

Le *Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme* paraît, depuis le 15 janvier 1901, le 1^{er} et le 15 de chaque mois en une brochure de 32 pages au moins.

Le prix de l'abonnement est de 3 francs par an.

Le *Bulletin officiel* contient :

- 1^o — Le compte rendu *in-extenso* du Congrès annuel de la Ligue des Droits de l'Homme.
- 2^o — Le texte des Conférences les plus importantes faites par les membres de la Ligue.
- 3^o — La liste des affaires contentieuses soumises à la Ligue et dans lesquelles elle est intervenue.
- 4^o — Les communications du Comité central.
- 5^o — Les communications des Sections et des membres de la Ligue.

D'une façon générale le *Bulletin officiel* est destiné à mettre chacun des membres de la Ligue des Droits de l'Homme en relations plus étroites soit avec les Sections, soit avec le Comité central, de l'initier à leurs travaux et de montrer, par le simple exposé des résultats obtenus, ce que peut faire une grande association luttant chaque jour sur toute l'étendue du territoire, pour la cause de la liberté, de la justice et de la vérité.

Les abonnements partent du 15 janvier et du 15 juillet de chaque année.

Le prix de l'abonnement étant fixé au strict minimum, on ne peut s'abonner pour moins d'un an.

Mais il est loisible à chaque membre de la Ligue de verser le montant de son abonnement en plusieurs fractions.

Le deuxième anniversaire de la mort d'Emile Zola

Voici le programme de la soirée commémorative qui aura lieu le 1^{er} octobre, à 8 heures du soir, dans la Salle des Fêtes du Trocadéro, en l'honneur d'Emile Zola :

SALLE DES FÊTES DU TROCADERO

Samedi 1^{er} octobre 1904 à 8 h. du soir

Anniversaire de la mort d'Emile Zola

SOIRÉE COMMÉMORATIVE

PROGRAMME

Première Partie

- I. *Emile Zola et l'Affaire Dreyfus devant l'histoire*,
Conférence par FRANCIS DE PRESSENSÉ, député du
Rhône, Président de la Ligue des Droits de l'Homme.
- II. *Emile Zola devant la justice*,
par M. MANAU, premier président honoraire de la Cour
de Cassation.

- III. *Ce qu'a produit le "J'accuse"!*
par M. LOUIS HAVET, membre de l'Institut, professeur
au Collège de France.

Deuxième Partie

- I. Prélude de *Messidor* [Emile Zola et Alfred Bruneau],
exécuté sur le grand orgue par M^{lle} NADIA BOULANGER.
- II. La mort d'Albine (*La faute de l'Abbé Mouret*) [Emile
Zola]. M^{lle} MORENO.
- III. Hommage à Emile Zola (*La Cité future*) [Eugène Hol-
lande]. M^{lle} JANE RABUTEAU, de l'Odéon.
- IV. Chant du Semeur (*Messidor*) [Emile Zola et Alfred
Bruneau]. M. ENGEL, de l'Opéra.
- V. Lettres à la Jeunesse [Emile Zola]. M. ANTOINE.
- VI. L'amour des Bêtes [Emile Zola]. M^{lle} ROCH, de la Co-
médie-Française.
- VII. a) Les Saintes de la légende dorée (*Le Rêve*) ;
b) Chant de Lulu. (*L'Ouragan*) [Emile Zola et Alfred
Bruneau] M^{me} BATHORI, du Théâtre de la Monnaie.
- VIII. Chant de deuil et de gloire [Saint-Georges de Bouhélier]
M. DE MAX.
- IX. Le départ de Lantier (*Germinal*) [Emile Zola]. M. BRÉ-
MONT.
- X. Adieux à la Forêt, duo. (*L'Attaque du Moulin*) [Emile
Zola et Alfred Bruneau]. M. ENGEL et M^{me} BATHORI.
Accompagnateur : M. ALFRED BACHELET
Piano de la Maison ERARD

Les portes seront ouvertes à 7 h. 1/2

PRIX DES PLACES :

Loges (4, 6 et 8 places), la place : 2 fr. — Fauteuils de par-
terre : 1 fr. — Amphithéâtre et Tribunes : 50 centimes.

On trouve des billets à l'avance

A la Ligue des Droits de l'Homme, rue Jacob, 4 (6^e Arrt),
et au bureau de location du Trocadéro (de 11 heures du matin
à 6 heures du soir).

Le dimanche, 2 octobre, aura lieu, au cimetière Montmartre, devant le tombeau d'Emile Zola, la manifestation à laquelle ont été conviées toutes les associations républicaines et toutes les organisations ouvrières du département de la Seine.

En raison des travaux du Métropolitain qui rendent impraticables la place de la République et le boulevard Magenta, le rendez-vous a été donné à la place de la Trinité.

Le départ du cortège aura lieu à 2 heures précises de l'après midi.

Tous les membres de la Ligue des Droits de l'Homme qui résident dans le département de la Seine y ont été convoqués individuellement.

Voici l'itinéraire du cortège :

Rue Blanche, rue de Calais, place Vintimille, rue de Bruxelles (à gauche); défilé devant la maison où est mort Emile Zola, rue de Bruxelles 21 bis; rue de Clichy, boulevard de Clichy, avenue Rachel, défilé devant le tombeau d'Emile Zola.

Commission d'Enquête sur l'Assistance Publique

Séance du 12 juillet 1904.

Présents : D' Sicard de Plauzoles, président ; M. Jean Charrière, secrétaire général ; M^{me} Avril de Sainte-Croix ; MM. Simon Anteroche, Boulnois, Labie, Julien Léon, Prévost, Tarbouriech, J. Vacca, A. Witte.

LES INSPECTRICES GÉNÉRALES DES SERVICES DE L'ENFANCE. — M^{me} Avril de Sainte-Croix annonce à la Commission que son vœu relatif au rétablissement de ces inspectrices (B. O. 1903, n° 10, p. 624) a été exaucé et que le décret du 24 janvier 1904 vient d'être rapporté.

LE BUDGET DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE DE PARIS. — M. G.

Vacca fait la critique des budgets de 1903 et 1904. De son étude il ressort surtout que dans le budget de l'Assistance publique de la ville de Paris tout est obscurité et confusion. L'administration ne communique pas les documents nécessaires.

PLAN DE TRAVAIL. — Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Simon Anteroche, Tarbouriech, Prévost, Boulnois et Sicard de Plauzoles la Commission décide de poursuivre la réalisation du vœu émis par elle et adopté par l'Assemblée générale de 1903 (B. O. 1903, n° 40, p. 624 et n° 44, p. 688) de la création d'un sous secrétariat d'Etat de l'Assistance et de l'hygiène publiques. La Commission décide en conséquence de mettre à l'ordre du jour de ses travaux la question de l'Organisation nationale de l'Assistance publique.

M. Tarbouriech introduira la question.

Le Congrès des sections des Alpes-Maritimes

Le Congrès des sections des Alpes-Maritimes s'est réuni le 4 septembre 1904 à Puget-Théniers, où une réception enthousiaste a été faite aux 150 délégués qui y assistaient.

M. Paul Aubriot, avait été chargé de représenter le Comité central.

Les congressistes ont été reçus à la mairie, par la municipalité qui avait à sa tête le maire, M. Blanc du Collet, et M. Viborel, adjoint.

M. Blanc du Collet a prononcé l'allocution suivante :

Citoyens,

Les efforts combinés de toutes les associations démocratiques de notre canton, le souffle vivifiant des idées républicaines, propagées par quelques hommes de cœur, me procurent à cette heure, le très grand plaisir, l'honneur de vous souhaiter la bienvenue dans notre chère petite ville de Puget-Théniers.

Au nom de ses habitants, au nom de la municipalité, en mon nom personnel, laissez-moi vous dire combien je suis heureux et fier de vous ouvrir toutes grandes les portes de cet Hôtel-de-Ville, sur lequel plane l'ombre du grand Blanqui, ce vaillant qui sacrifia sa vie entière au triomphe de ses idées, l'âme de cet homme qui, sans la moindre défaillance, a épuisé la coupe des souffrances physiques, des angoisses morales, et dont toute l'existence n'a été qu'un long martyre.

Inspirons-nous de son noble exemple!

Soyons toujours prêts pour la lutte comme pour le sacrifice!

Citoyens, vous êtes ici chez vous!

Le Congrès adopte ensuite le vœu que le Comité central accorde son concours moral et pécuniaire au projet de monument qui doit être élevé à Auguste Blanqui à Puget-Théniers, sa ville natale.

Le Congrès adopte ensuite les vœux suivants :

I. Un vœu en faveur de l'arbitrage international dans la guerre russo-japonaise.

II. Un vœu en faveur de l'application des lois ouvrières et du travail aux employés de commerce.

III. Un vœu demandant que le Conseil général des Alpes-Maritimes sorte de sa réserve et ouvre la prochaine session par une adresse d'adhésion à la politique ministérielle.

IV. Un vœu demandant que le Comité Central reconnaisse les fédérations départementales.

V. Un vœu demandant la publication d'un annuaire de la fédération.

Le Congrès décide ensuite d'envoyer l'adresse suivante au Président du Conseil.

Les sections fédérées de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen des Alpes-Maritimes, réunies en Congrès à Puget-Théniers, le 4 Septembre, envoient au grand citoyen Combes l'hommage de leurs sympathies et de leur admiration pour l'énergique volonté avec laquelle il combat toutes les forces de la réaction, pour le plus grand bien de la République; l'assurent de leur concours dévoué à cette œuvre, lui demandent de faire la séparation par une loi énergique qui mette la République à l'abri des menées des gens d'Eglise et d'apporter

la même énergie à l'accomplissement des grandes réformes attendues par le prolétariat

Le Congrès s'est terminé par un banquet ; des discours ont été prononcés par M. Teisseire, vice-président du Conseil général du Var, Trabaud, président de la fédération des Alpes-Maritimes, et Paul Aubriot, délégué du Comité Central.

Les réformes dans l'administration postale

La section du VII^e arrondissement, réunie le 26 mars 1904, sous la présidence du D^r Sicard de Plauzoles, a pris connaissance des vœux relatifs à l'amélioration des services postaux qui lui avaient été soumis par la Loge maçonnique des Enfants de Gerovie, et qui sont ainsi conçus :

I. Considérant que les tarifs postaux, trop élevés, sont une entrave apportée au commerce et à l'industrie et nuisent à la propagande des Loges, Ligues et autres Associations républicaines qui n'ont d'autres ressources que les cotisations de leur membres souvent peu fortunés ;

Attendu qu'ainsi que l'expérience l'a démontré, l'abaissement des tarifs, loin de provoquer une diminution des recettes postales, produit le plus souvent une augmentation de ces recettes. Que même si, au début, une diminution devait se produire, elle se trouverait largement compensée par l'augmentation des recettes réalisée sur d'autres chapitres du budget par suite de l'extension du commerce et de certaines industries, telles que celles du papier, de l'imprimerie, etc.

Qu'ainsi l'abaissement des tarifs postaux peut, en assurant l'existence d'un plus grand nombre de travailleurs, contribuer à augmenter les recettes directes et indirectes de l'Etat et à diminuer les charges de l'Assistance publique ;

Attendu qu'avec l'élévation des tarifs, la plus grande en-

trave provient du poids trop restreint attribué, par les tarifs actuels, aux lettres, imprimés, etc., etc. ;

Qu'il n'est pas juste de doubler le prix de transport d'une lettre ou d'imprimés, parce que le poids a été dépassé de quelques grammes, puisque cette augmentation ne double ni le travail, ni les peines, ni les dérangements des employés du Service des Postes.

Emet le vœu :

1° Qu'en attendant l'abaissement à dix et même à cinq centimes du tarif de transports des lettres ordinaires, les poids attribués à ces lettres soient ainsi modifiés :

Quinze centimes pour 25 grammes.

Au-delà et en supplément, cinq centimes par 25 grammes ou fractions de 25 grammes.

Ainsi, une lettre pesant 25 grammes et au-dessous, se trouverait taxée à 0 fr. 15 ; de 25 à 50 grammes, 0 fr. 20 ; de 50 à 75 grammes, 0 fr. 25, etc. ;

2° Que le poids des imprimés se trouve ainsi modifié :

Sous bande, 0,01 par 25 grammes ou fraction de 25 grammes.

Sous enveloppe ouverte, 0,05 pour 50 grammes ; au-delà et en supplément, 0,05 par 100 grammes ou fraction de 100 grammes, soit 0 fr. 10 pour 150 grammes, 0 fr. 15 pour 250 grammes, etc., etc.

L'augmentation du poids des lettres contribuerait à accroître les ressources de l'Etat sans augmenter le travail des employés. Quantités de papiers d'affaires qui, aujourd'hui, en raison de l'élévation des tarifs sont transportés sous enveloppe ouverte à 0,05, le seraient sous enveloppe fermée à 15 ou 20 centimes.

Il en serait de même pour les imprimés, livres, que l'on préfère envoyer par colis postal ou commissionnaire.

II. Considérant que, par suite de l'insuffisance numérique du personnel, le Service des Postes fonctionne d'une façon déplorable ;

Que quantités de localités importantes sont encore dépourvues de bureaux de poste ;

Que dans les villes, le nombre des levées et des distributions est absolument insuffisant et ne correspond plus avec des moyens de communication qui, souvent, restent inutilisés ;

Que le service imposé aux employés et agents et particulièrement aux facteurs, trop chargé, devient un véritable

surmenage, certains de ces derniers ayant, pour des salaires dérisoires, des parcours quotidiens considérables à exécuter.

III. Considérant que, d'autre part, l'Etat, par la fermeture de manufactures, usines, etc. ; par la suppression d'emplois, se trouve obligé de payer des indemnités de cessation de travail, de servir des pensions proportionnelles aux agents et ouvriers privés de leur travail ;

Que, malgré ces charges que s'impose l'Etat, de nombreux travailleurs se trouvent ainsi privés de leur gagne-pain et exposés, avec leur famille, à la misère ;

Qu'il serait d'une sage prévoyance et de bonne économie de répartir, dans les services insuffisamment dotés en personnel, les excédents qui existent dans d'autres ;

Qu'en agissant ainsi, il serait facile de donner au Service des Postes le développement que comporte la vie moderne, sans accroître sensiblement les dépenses de l'Etat, largement compensées par l'augmentation des recettes produites par les plus grandes facilités de correspondance.

Emet le vœu :

1° Que le personnel des Postes, largement augmenté, soit mis en état de faire face aux exigences modernes, afin que :

a) Chaque localité importante soit desservie par un bureau de poste ;

b) Même pour les moins importantes, deux distributions aient lieu par jour.

c) Le nombre des départs soit mis en rapport avec les trains existants ;

d) Le parcours des facteurs soit réglé de façon qu'il ne puisse jamais dépasser, en y comprenant les écarts, 28 kilomètres par jour ;

e) Que, par semaine, il soit accordé par roulement un jour complet de repos par semaine ;

2° Que, pour faire face à ces augmentations de personnel, l'Etat profite des suppressions d'emplois qui se produiront dans les divers services publics trop largement dotés, dans l'armée par une réorganisation des cadres trop exubérants, par la mise à pied d'ouvriers provenant par suite de la fermeture des manufactures, arsenaux, usines dépendant de l'Etat.

IV. Considérant que les citoyens français, qui tous participent aux charges de l'Etat, doivent être admis aux mêmes avantages ;

Attendu que les Postes et Télégraphes constituent avant tout un service public ;

Qu'il n'est pas juste de faire payer, pour une dépêche, un supplément pour transmission par exprès, si la localité habitée par le destinataire est dépourvue d'un bureau télégraphique ;

Que ces procédés, poussés à l'excès, ne pourraient avoir pour conséquence que de mettre hors de la collectivité nationale des citoyens qui, par les convenances de l'Administration, ont été privés de ces bureaux télégraphiques.

Emet le vœu :

Que le supplément payé pour la transmission par exprès des dépêches télégraphiques soit supprimé, et qu'un tarif unique soit adopté pour toutes les localités de France.

M. Cormier, membre de la section, qui avait été chargé d'examiner ces vœux a donné lecture d'un rapport ainsi conçu :

De l'étude des multiples charges qui incombent à l'Administration des Postes et Télégraphes, il ressort qu'une admirable organisation préside au bon fonctionnement des services bien divers que l'on exige du nombreux personnel admis à y coopérer. Ce personnel, que l'on a bien souvent et surtout maladroitement critiqué, est astreint dans ses relations avec le public à une très grande réserve, et s'il y a parfois des froissements, il faut peut être mettre en compte l'énervement produit par une attente plus ou moins longue à un guichet ou une application stricte de certains règlements susceptibles de révision.

Les différents vœux proposés par la « Loge de Gergovie » seraient un acheminement, s'ils étaient réalisés, vers cette mesure de conciliation nécessaire pour la satisfaction d'un public toujours enclin à ne considérer le personnel que comme un domestique à ses gages.

Les réformes nécessaires sont très nombreux dans l'Administration des P. T. T. et ce ne sera que progressivement qu'elles pourront être acquises car toutes se heurtent à des questions budgétaires; malheureusement, le budget postal n'est pas de ceux auxquels le Parlement accorde le plus de faveurs.

Mais laissons de côté tout esprit de critique et étudions dans l'ordre présenté les diverses modifications demandées. Abordons cette question du transport des lettres qui déjà a

été tant de fois étudié : le dégrèvement que nous réclamons depuis plusieurs années a déjà été réalisé, il y a longtemps, chez la plupart des nations européennes.

Si nous comparons les taxes, nous constaterons que, pour une lettre de 250 grammes, l'affranchissement coûte :

En Suisse, 0 fr. 10.
Grande-Bretagne, 0 fr. 25.
Allemagne, 0 fr. 37 1/2.
France, 2 fr. 55.

La réduction de nos tarifs postaux s'impose donc, tout au moins pour les lettres. Nous pouvons nous abstenir de parler ici des taxes applicables aux imprimés, le Sénat étant saisi d'un projet de loi qui les concerne voté par la Chambre il y a quelques mois. Cette réduction, si minime soit-elle, amènera fatalement une diminution de recettes; mais n'oublions pas que tout abaissement de taxe développe la circulation de l'objet détaxé, ce qui compense rapidement la perte momentanée subie par le Trésor. Qui ne connaît l'inefficacité des réclames envoyées sous bande ou par enveloppe ouverte? On les jette sans même les parcourir. Mais abaissez la taxe et vous aurez immédiatement un flot de lettres réclames qui haussera brusquement le chiffre de la circulation actuelle des lettres. Considérez cependant que le transport de ce surcroît de lettres nécessitera quelques améliorations d'outillage, une augmentation d'effectif du personnel, des agrandissements de locaux, des réformes de wagons-poste, le tout pouvant s'élever à une vingtaine de millions qui feront longtemps encore hésiter les « Finances », lesquelles, en face de dépenses certaines, ne pourront escompter que des recettes problématiques.

Pour se rendre compte facilement du nombre de bureaux de poste existant en France, deux comparaisons s'imposent qui ne sont pas à l'avantage de notre pays :

1° Nombre de kilomètres carrés par bureau de Poste :

En France	51
Allemagne	14
Grande-Bretagne	14
Belgique	26
Italie	36

2° Nombre d'habitants par bureau de Poste :

En Franco	3.718
-----------	-------

Allemagne	1.487
Grande-Bretagne	1.859
Belgique	6.039
Italie	4.046

Dans ce dernier tableau, la Belgique semble moins favorisée, mais la densité de ses habitants est aussi bien plus forte qu'en France, ce qui explique la moyenne plus forte.

C'est sur leur demande que les Municipalités sont pourvues d'un bureau ; mais les charges qu'imposent aux budgets locaux l'installation et l'exploitation d'une recette sont tellement élevées que les communes hésitent avant d'ajouter de nouveaux centimes additionnels à ceux qui les grèvent déjà. Cependant, il serait d'intérêt tout à fait général et supérieur que les facilités de correspondances rapides représentées par la Poste, le Télégraphe et le Téléphone, s'étendent à tous les points du territoire. D'une part, le contribuable qui habite ces endroits paye ses impôts comme tout autre et a le droit d'être desservi aussi bien que possible. On trouve qu'il est d'intérêt général de lui réclamer l'impôt ; il trouve lui qu'il est d'intérêt général de lui donner satisfaction. Quand on dédaigne les besoins locaux, on lèse un intérêt général de tout premier ordre, celui d'éveiller à l'activité commerciale et à la vie économique de nombreux centres ruraux actuellement inertes faute de communications.

Il serait donc à souhaiter que l'Etat prit à sa charge une grande partie des frais qu'il impose aux communes lesquelles, souvent peu riches, hésitent à s'imposer de trop grands sacrifices.

Un fait paraît certain : c'est que l'Administration se tourne plus facilement vers les centres urbains où le trafic est intense que vers les bourgs de nos campagnes où l'on se contente à moins de frais. Mais en principe tous les citoyens ont les mêmes droits d'être bien desservis et de disposer de facilités égales ; si la distance empêche ces égalités, il reste entendu que l'Administration s'applique à la diminuer ; elle doit consacrer son effort à restreindre, par l'emploi de véhicules rapides, ces difficultés topographiques et doit rapprocher, autant que le permettent les machines modernes, le service rural de la perfection relative du service urbain.

D'une statistique récente des communes non pourvues de bureaux de poste, il résulte que 17.221 communes peuvent répondre le jour même ; par contre, 9.407 ne le peuvent.

Pour remédier dans la mesure du possible à cette déféc-
tiosité, l'Administration a créé des établissements de fac-
teurs receveurs dont l'installation et l'entretien sont moins
onéreux pour les communes. Il y a une tendance à augmenter
ces attributions nouvelles. En attendant mieux, qui empê-
cherait le service des Postes à se servir le plus largement
possible de la bicyclette ou de l'automobile ?

Il faut reconnaître ici que le parcours imposé aux facteurs
ruraux a été, depuis quelques années, beaucoup diminué. On
peut considérer le chiffre de 32 kilomètres comme dépassant
la moyenne journalière.

878 facteurs locaux et ruraux font des tournées dépassant
32 kilom. qui peuvent en toute saison être parcourus à bicy-
clette.

165 peuvent parcourir journallement plus de 24 kilom. à
bicyclette en toute saison.

A chacun il est alloué une indemnité annuelle de 60 francs.

J'estime donc qu'il est bon de reconnaître ici que l'Admi-
nistration a fait œuvre humanitaire en augmentant le nombre
de ses facteurs et aussi en diminuant leur fatigue journalière.

Ce que l'on pourrait souhaiter pour ses sous-agents aussi
bien que pour les agents, ce serait l'application stricte du re-
pos hebdomadaire.

L'institution du repos hebdomadaire doit être l'un des plus
essentiels devoirs du Gouvernement républicain. En Suisse,
par exemple, l'employé des Postes jouit de ce repos que la
République Française n'accorde pas à son personnel postal.
A deux reprises, la Chambre a voté le principe du repos
hebdomadaire dans les P. T. T. Mais ce grand devoir reste
négligé car il faut compter avec la mauvaise volonté de ces
chefs de service qui trouvent cette innovation bizarre parce
que cela ne se faisait pas dans leur jeune temps. Peut être ne
s'aperçoivent-ils pas que la terre tourne !

Que l'on veuille bien considérer les conditions tout à fait
spéciales imposées aux agents et aux sous-agents de l'exploit-
ation pour lesquels n'existent que peu de dimanches. A cha-
que instant de nouveaux efforts sont demandés au personnel
qui mériterait bien d'en être récompensé par cette journée
de repos qui lui est promise depuis si longtemps, dont tout le
monde parle et que personne ne voit venir.

Il serait également désirable que les augmentations de per-
sonnel pussent profiter aux ouvriers de l'Etat que l'on se voit
obligé de congédier lors de la fermeture d'une usine ou d'une

manufacture nationale. Une trop belle part est faite aux sous-officiers retraités après 15 ans de services militaires que l'on bombarde commis ou titulaires de recettes de début au détriment de dames employées qui sollicitent de pareils postes. Le cumul n'est pas interdit pour ses sous-officiers qui, à leur retraite militaire ajoutent les traitements et avantages de leur nouveau service administratif. Pendant ce temps, les ouvriers remerciés de l'Etat cherchent un gagne-pain qui leur serait facilement procuré si on les admettait dans certaines parties de l'Administration des Postes, selon leur degré d'instruction. Il n'est pas besoin de posséder de grades universitaires pour être facteur ou bien ouvrier des lignes.

La question des exprès télégraphiques se trouvera toute résolue lorsque les communes voudront consentir aux avances imposées par la création et l'entretien d'un bureau télégraphique. Il ne faut pas oublier que certaines localités se refusent absolument à cette combinaison qui momentanément leur impose de nouvelles charges. N'existe-t-il pas certain maire qui ose déconseiller ses administrés de se pourvoir d'un bureau télégraphique craignant alors de perdre une suprématie morale qu'il ne doit qu'à ses fréquents voyages à la ville voisine!

Ces exprès télégraphiques ne sont pas un bénéfice pour l'Administration. Ils ne servent qu'à indemniser le porteur de télégrammes. Si une surtaxe ne doit plus être imposée à chaque dépêche, l'Etat devra faire face aux dépenses de la distribution par un crédit supplémentaire qui se trouvera réparti entre tous les contribuables même ceux qui auront contribué à des dépenses additionnelles pour l'installation d'un bureau dans leur commune.

Toutes ces propositions ne peuvent être considérées que comme un minimum de réformes. Il en est beaucoup d'autres qui pourraient être facilement réalisables si le budget des P. T. T. n'était considéré comme un budget de rapport. La construction et l'entretien des lignes, la création de bureaux, l'amélioration du sort du petit personnel seraient vivement obtenus si le surplus des recettes sur les dépenses était laissé à la disposition de l'Administration. Au lieu de cela, le Ministère des Finances ne voit qu'une chose : tirer au budget des Postes tout ce qu'on peut, le traire comme une vache à lait, employer les excédants à boucher les trous des autres budgets, escompter les plus-values en cours d'exercices pour éblouir le public par un trompe l'œil et refuser aux services postaux

les mises de fond nécessaires pour leur fonctionnement régulier.

Cela porte les plus graves préjudices aux intérêts du public, mal desservi, et à l'intérêt général du pays dont le développement économique se trouve sérieusement entravé : Il faut de l'engrais pour la semence.

Ce léger aperçu de différents services postaux et télégraphiques pourra nous permettre de partager l'avis de la « Loge de Gergovie » et d'appuyer les vœux dont elle nous fait part. Puissent-ils être rapidement réalisés ! Il y aura des résistances administratives à vaincre. C'est pour cela qu'il faut crier bien haut puisque aucun intérêt particulier ne sera lésé et que l'intérêt général y trouvera son profit.

La section, conformément aux conclusions du rapporteur a adopté les vœux suivants :

La section émet le vœu :

I. Qu'en attendant l'abaissement à 10 et même à 5 centimes du tarif de transport des lettres ordinaires, les poids attribués à ces lettres soient ainsi modifiés : 0 fr. 15 pour 25 grammes. Au delà et en supplément, 5 centimes par 25 grammes ou fraction de 25 grammes.

II. Que le poids des imprimés se trouve ainsi modifié : sous bande, 0 fr. 01 par 25 grammes ou fraction. Sous enveloppe ouverte, 0 fr. 05 pour 50 grammes; au-delà et en supplément 0 fr. 05 par 100 grammes.

III. Que le personnel des Postes, largement augmenté soit mis en état de faire face aux exigences modernes afin que :

a) Chaque localité soit desservie par un bureau de poste. — b) Même pour les moins importantes, deux distributions aient lieu par jour. — c) Le nombre des départs soit mis en rapport avec les trains existants. — d) Le parcours des facteurs soit réglé de façon qu'ils ne puissent jamais dépasser, en y comprenant les écarts, 28 kilomètres par jour. — e) Que, chaque semaine, il soit accordé par roulement un jour complet de repos.

IV. Que, pour faire face aux augmentations de personnel, l'Etat profite des suppressions d'emplois qui se produisent dans les divers services publics trop largement dotés, dans l'armée par une réorganisation des cadres trop exubérants; par la mise à pied d'ouvriers provenant par suite de la fermeture des manufactures, arsenaux, usines dépendant de l'Etat.

V. Que le supplément payé pour la transmission par exprès de dépêches télégraphiques soit supprimé et qu'un tarif unique soit adopté pour toutes les localités de France.

Communications des Sections

Les sections organisent l'action locale sur la double base de la Déclaration des Droits de l'Homme et des statuts de la Ligue. Elles émettent les vœux et prennent les résolutions qui leur semblent utiles pour répandre et faire aimer les idées démocratiques de justice et de liberté. Elles sont seules engagées par leurs délibérations. (Art. 15 des statuts.)

Ardennes (Section du Nord des). — Séance du 26 juin 1904.

I Le Comité émet le vœu que le Comité central crée une brochure de propagande d'un prix modique et d'un volume restreint faisant connaître le but de la Ligue et l'œuvre qu'elle a déjà réalisée ; que la rédaction de ladite brochure soit confiée à un membre du Comité central ; que les sections soient appelées à aider, pécuniairement le Comité central, et qu'enfin, les sections soient autorisées à encarter dans la brochure ainsi établie, quelques feuillets faisant connaître leur œuvre personnelle.

II Le Comité adresse un souvenir ému et reconnaissant à la mémoire d'Emile Duclaux, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur, membre du Comité central de la Ligue qui, selon la belle parole d'Anatole France a, lui aussi, été « un moment de la conscience humaine ».

Barcelonnette (Basses Alpes). — Séance du 3 juillet 1904.

I. La section émet le vœu que soient disjoints de la loi sur le recrutement, pour être reportés à celle sur la justice militaire, tous les articles de cette première loi qui ont trait aux pénalités encourues et à la juridiction compétente. (Art. 42 et suivants, tableau D.)

II. La section renouvelle son vote de 1903, allouant un prix au collège et à chacune des trois écoles laïques de Barcelonnette. Ces derniers seront constitués par des livrets de mutualité scolaire. Cette allocation est complétée par celle d'un prix à chacune des écoles de l'arrondissement dont les directeur et directrice font partie de la section. Ces divers prix seront délivrés sous la rubrique : *Instruction civique*, et porteront l'indication du donateur.

Séance de 14 août 1904.

Le dimanche 14 août, a eu lieu la réunion générale des membres de la section de Barcelonnette de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, sous la présidence de MM. Aimé Gassier, sénateur, et Paul Delombre, député, présidents d'honneur de la section.

Après leur avoir souhaité la bienvenue, les avoir vivement remerciés d'être venus à leur invitation et leur avoir, au nom de tous, adressé ses plus sincères félicitations pour leur réélection au Conseil général, le président de la section, M. Bordet, expose rapidement les différentes questions portées à l'ordre du jour, fait procéder à l'admission de 21 nouveaux membres, puis cède la parole à M. le sénateur A. Gassier. Celui-ci, félicite vivement la section de son merveilleux développement, l'assure à plusieurs reprises de toute sa sympathie et de tout son dévouement, mais l'engage instamment à se montrer très prudente sur le terrain politique, et à se renfermer le plus possible dans les limites de ce qui devrait être, à son avis, son seul programme. A ces conditions, elle pourra toujours et en toutes circonstances, compter sur lui.

M. P. Delombre prend ensuite la parole. Il renouvelle, en les accentuant encore, les félicitations déjà adressées à la section et à son dévoué président. Il la félicite aussi de son heureuse idée d'allouer, chaque année, aux différentes écoles, des prix d'instruction civique, soit sous la forme d'un volume, soit — ce qui est mieux encore — sous la forme de livrets de mutualité scolaire. Ce sont là des manifestations de solidarité sociale qu'on ne saurait trop encourager, car elles développent admirablement le sentiment de l'individualisme, et comme conséquence, celui de la propriété indispensable au bien être et à la prospérité nationale. Il la félicite encore de ses efforts pour constituer un noyau de bibliothèque roulante, empreinte d'un esprit laïque et républicain. C'est, en effet, dans le livre, dans les réflexions suggérées par

une bonne et saine lecture, qu'il faut chercher le meilleur moyen de propagande. Et à ce sujet, il promet d'envoyer pour la bibliothèque de la section tout un lot de volumes. Enfin, d'une façon générale, et avec des paroles éloquentes, M. Delombre développe et fait admirablement ressortir les avantages précieux d'une pareille organisation, à la condition toutefois de savoir se renfermer dans le programme bien net, bien défini, qui doit être celui de la Ligue.

M. Bordet, au nom de tous les membres de la section, adresse alors à M. Delombre ses plus sincères remerciements et, comme sanction de la séance, propose l'adresse suivante qui est votée à l'unanimité et acclamée d'enthousiasme.

« Les membres de la section de Barcelonnette de la Ligue des Droits de l'Homme, réunis en séance plénière sous la présidence de MM. A. Gassier, sénateur, et P. Delombre, député, leurs présidents d'honneur ;

« Après avoir entendu les paroles éloquentes de leurs représentants, et tout particulièrement la superbe déclaration de principes de leur député, M. P. Delombre, déclaration animée d'un esprit si profondément et si sincèrement républicain et laïque ;

« Convaincus plus que jamais de la nécessité de former dans le pays comme au Parlement — le bloc de toutes les forces républicaines contre le bloc de toutes les forces réactionnaires et cléricales, approuvent les déclarations de leurs représentants politiques, les remercient d'avoir, en des circonstances critiques, voté loyalement pour le ministère d'action républicaine, et les engagent vivement à soutenir de toutes leurs forces ce ministère si profondément et si sincèrement démocratique ;

« S'engagent eux-mêmes à lutter, chacun selon ces forces, pour le triomphe des idées laïques et républicaines ;

« Adressent à toute la majorité du Bloc, et tout particulièrement à son chef énergique, le citoyen Combes, l'hommage de leur profond attachement et de leur foi inébranlable en une République démocratique et laïque.

« Vivent MM. A. Gassier et P. Delombre ! Vive la Ligue !
Vive le Bloc ! Vive la République ! »

Beausoleil (Alpes-Maritimes). — Séance du 27 août 1904.

La section de Beausoleil en présence des menées cléricales, nationalistes et réactionnaires qui se sont produites depuis l'application de la loi sur les associations ; adresse ses respec-

tuenses félicitations au ministère de défense et d'action républicaines, présidé par M. Combes, le parfait honnête homme, le républicain sincère, l'ardent anticlérical, qu'elle admire pour son énergie à faire exécuter les lois votées par le Parlement ; elle le remercie d'avoir fait faire par son courage, son ardeur et sa persévérance, un grand pas à la République Libérale et Réformatrice.

Béziers (Hérault). — Séance du 30 juillet 1904.

Samedi, 30 juillet, à 8 h. 1/2 du soir, a eu lieu au milieu d'une très grande affluence, l'inauguration de la place Emile Zola, sous les auspices de la section biterroise de la Ligue des Droits de l'Homme et sous la présidence de M. Suchon, maire.

Sur la place, une estrade avait été dressée, au fond de laquelle se trouvait une toile avec le portrait du grand écrivain.

L'illumination était des mieux réussie ; des lanternes vénitienes se balançaient au-dessus de la tête des spectateurs et des lampions ornaient les fenêtres de l'hôtel du général de brigade.

Dès 8 h. 1/2, la musique des vétérans fait le tour de la place en jouant les meilleurs marches de son répertoire. L'animation est considérable et la joie générale.

M. Suchon, maire, préside ayant à ses côtés Terrailhon et Saplayrolles adjoints et MM. Hickel, président et Moulin anciens président de la section et de nombreux conseillers municipaux.

A 9 heures, M. Moulin, monte sur l'estrade et en un langage ému rappelle l'honnête citoyen qu'était Zola et son courage dévouement pour le triomphe de la Justice.

M. Saplayrolles remercie au nom de la municipalité et dans un discours d'une correction soignée et d'une belle allure littéraire, insiste sur la portée sociale de l'œuvre de Zola, dont les deux ouvrages Fécondité et Travail devraient être les bibles de l'humanité moderne.

M. Glaussel vient ensuite dire une Ode à Zola de Paul Pagey. M. Laffont chante l'*Attaque du Moulin* d'Alfred de Bruneau. M. Arnaud lit une page admirable de *Germinal*.

Enfin M. et M^{me} Laffont entonnent la *Marseillaise*, accompagnés et par la musique des Vétérans et par l'Orphéon.

Des feux de multiples couleurs éclairent la place, produisant un agréable effet.

Bord

Les me
plus en
affirmen
l'œuvre

président
assurer le
reaction e

se manife
profonde
résultats à
de la Rép
pages de li

Brest

I. La se
nante en v
craque judi
que les 60.

ci budget
lesales sig
Ann conna

II. La
Europais de
mission des
de Gouvern
nationale e

coin son es
dans qui l'

Cherbo

I. La sec
mai tel qu'
dans afin q
un jour où
de l'Etat.

II. La se
un traiteme
citoyens l'a
avec le régi

III. La se
déclarant que
des enfants

Bordeaux (Gironde). — Séance du 29 juin 1904.

Les membres bordelais de la Ligue des Droits de l'Homme réunis en assemblée générale au nombre de trois cents environ, affirment la nécessité de poursuivre l'accomplissement de l'œuvre républicaine et anticléricale; félicitent M. Combes, président du Conseil, du courage et de l'énergie qu'il déploie à assurer le triomphe de l'esprit laïque sur toutes les forces de réaction et de mensonge coalisées, sous quelque forme qu'elles se manifestent; assurent M. le président du Conseil de leur profonde sympathie et de leur vive admiration et se déclarent prêts à hâter, par une propagande incessante, l'avènement de la République résolument démocratique basée sur les principes de liberté et de justice sociale.

Brest (Finistère). — Séance du 25 août 1904.

I. La section adopte le principe d'une souscription permanente en vue d'aider à la défense des infortunés à qui l'assistance judiciaire est refusée arbitrairement; elle émet le vœu que les 60.000 francs de réduction proposés par la Commission du budget soient rétablis par le Parlement et que les sections locales signalent les cas de favoritisme qui se produiraient à leur connaissance.

II. La section proteste contre l'abdication des catholiques français devant la papauté et en réponse aux adresses de soumission des sujets français du pape romain, se solidarise avec le Gouvernement dans ses actes de défense laïque et de dignité nationale et demande au Parlement de donner à l'Etat républicain son caractère de neutralité religieuse par la rupture des liens qui l'attachent aux églises.

Cherbourg (Manche). — Séance du 22 août 1904.

I. La section émet un vœu tendant à ce que le surnuméraire tel qu'il existe soit supprimé pour toutes les administrations afin que tout citoyen reçoive une rémunération à partir du jour où il est appelé à consacrer un travail utile au service de l'Etat.

II. La section demande que les juges suppléants reçoivent un traitement convenable dans le but de permettre à tous les citoyens l'accès des fonctions de magistrat, seulement possible, avec le régime actuel, aux fils de familles aisées.

III. La section, en ce qui concerne les enfants trouvés, considère que l'Etat porte atteinte à la liberté de conscience des enfants trouvés en les faisant élever dans les hospices par

des religieuses qui les embrigadent d'autorité dans la religion catholique, alors que les parents de ces enfants peuvent aussi bien appartenir à une autre religion, ou même n'admettre aucun culte, émet le vœu que l'Etat donne à ces enfants une éducation purement laïque, et interdise formellement qu'il soit procédé à leur baptême ; en ce qui concerne les enfants abandonnés, la section émet le vœu que ces enfants soient élevés dans la religion indiquée par les parents au moment de l'abandon, et que l'Etat veille à les soustraire aux influences du personnel religieux au cas où les parents déclareraient ne professer aucun culte.

Digne (Basses-Alpes). — Séance du 6 août 1904.

I. La section adresse à tous les nouveaux élus républicains ses plus sincères félicitations et les engage à tenir haut et ferme le drapeau des revendications sociales dont les électeurs républicains confiants leur ont donné la garde, vote en outre des félicitations aux citoyens Defarge et Iscard et aux élus républicains du département qui ont combattu avec énergie aux élections dernières, la réaction coalisée.

II. La section adresse au citoyen docteur Marion ses plus vifs remerciements pour avoir groupé les suffrages du Bloc de Gauche autour du drapeau de la République.

III. La section dignoise, justement émue par une campagne secrète menée dans l'arrondissement de Digne contre son président d'honneur, M. Joseph Reinach, apôtre de la justice et de la vérité, lui renouvelle en cette circonstance l'expression de sa plus vive gratitude pour la campagne qu'il a dirigée contre le boulangisme et le nationalisme. S'engage en outre à soutenir dans les luttes futures les républicains qui ont combattu les hommes qui par deux fois, en 1898 et en 1902, n'ont pas hésité à conduire à la ruine des Basses-Alpes, et notamment l'arrondissement de Digne, en induisant en erreur les braves populations.

Dole (Jura).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Dole.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Alexandre Bluzet, maire de Dole, chevalier de la Légion d'honneur, président d'honneur ; Antoine Mollard, conseiller général, député, président d'honneur ; Sébastien-Charles Leconte, homme de lettres, chevalier de la Légion d'honneur.

président du tribunal civil, président ; Georges Ponsot, avocat, rue Mont-Roland, secrétaire ; Pieyre, professeur au collège de l'Arc, trésorier.

Epernay (Marne). — Séance du 29 juin 1904.

I. La section adresse ses félicitations à M. Hardi, sous-préfet, qui vient de quitter Epernay, et qui a toujours vaillamment combattu dans les rangs républicains.

II. Les membres de la section de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen d'Epernay émettent le vœu qu'à l'avenir aucun membre de la section ne puisse se présenter à une élection quelconque au titre de la Ligue sans avoir fait, au préalable, ratifier sa candidature par l'assemblée générale.

Epinay-sur-Orge (Seine-et-Oise). — Séance du 10 septembre 1904.

I. La section d'Epinay et environs, a votée à l'unanimité des félicitations au Comité central, pour l'activité qu'il déploie à réparer les injustices et à réprimer les abus.

II. Considérant que l'évolution des sociétés modernes est intimement liée au maintien de la paix, se déclare entièrement acquise à la cause de l'arbitrage international obligatoire et oppose à la conception brutale au nationalisme, une politique nettement pacifiste, la section émet le vœu : qu'en matière d'expansion coloniale, la pénétration pacifique soit substituée à la conquête militaire et que dans le cas particulier de la guerre Russo-Japonaise, le Gouvernement de la République ne se départisse de sa neutralité que pour prendre, si a un moment donné les circonstances le permettent, l'initiative d'une médiation.

Copie de ce vœu sera transmise au Président du groupe pour l'arbitrage international.

La section a examiné la question relative à la commémoration de la mort d'Emile Zola, elle délègue le citoyen Hutin pour la représenter aux réunions organisées par le Comité central les 1^{er} et 2 octobre et organise pour la fin de ce mois une réunion publique et un banquet

Escale (L') (Basses Alpes). — Séance du 24 juillet 1904.

La section de l'Escale considérant qu'un fonctionnaire, quel qu'il soit, peut se considérer suffisamment rémunéré de son travail avec une somme de neuf mille francs ; qu'il est inique de voir des employés ne touchant que de 600 à 800 francs

alors que d'autres touchent des sommes bien supérieures à 9.000 francs, tout en fournissant moins de travail ; qu'il est à considérer que presque tous les gros traitements sont payés à des personnes déjà riches par elles-mêmes et qui, très souvent, luttent ouvertement contre les idées du gouvernement actuel ; ce serait donc une épuration, en même temps qu'une économie. Emet le vœu : Que tous les traitements supérieurs à neuf mille francs soient réduits à cette somme ou à une somme inférieure, car il serait juste qu'aucun employé de l'Etat ne touche une somme plus élevée que celle allouée aux députés ; que toutes les fonctions et fonctionnaires inutiles soient supprimés ; que toutes les sommes ainsi récupérées par l'Etat servent à la fondation des caisses de retraite pour la vieillesse et aussi à augmenter les petits traitements.

Fécamp (Seine-Inférieure). — Séance du 13 août 1904.

Grâce à l'initiative de quelques bons citoyens, une section de la Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen s'est récemment constituée en ce petit coin de Normandie.

Avec un empressement qui fait honneur à la population si franchement républicaine de Fécamp, en quelques jours, plus de cent-vingt adhésions étaient recueillies par les dévoués fondateurs. Ce résultat est d'autant plus méritoire et digne d'être signalé, que cette ville forme en quelque sorte un îlot inabordable à la réaction, dans un département, — la Seine-Inférieure — où les idées rétrogrades sont encore malheureusement fort en honneur.

Une séance inaugurative avait été organisée, le 13 août dernier, au Temple maçonnique, et M. Delpech, l'infatigable sénateur de l'Ariège, avait bien voulu apporter le concours de sa parole vibrante et convaincue.

Pendant une heure et demie, le conférencier a exposé le but et les débuts de notre si utile association ; il a retracé à la suite de quelle ruée de cléricalisme, quelques hommes hardis se mirant en tête de relever à force d'énergie, de dévouement, la mentalité d'une France aveuglée par les sourdes trames des disciplines de Basile, de Tartufe et de Loyola.

Il nous a montré tous les oiseaux de proie acharnés au dépècement de la sainte, de la sacrée, de la rayonnante Justice.

Mais si le Français, naturellement léger, se laisse facilement duper, son cœur généreux, son esprit enthousiaste et avisé se ressaisit non moins facilement, et le spectacle est grandiose de

cette nation, assoiffée de Vérité et de Raison, qui s'enrôle sous la bannière de la Ligue des Droits de l'Homme.

N'est-ce pas à cet élan tout de bonté, tout de Fraternité que nous devons les réparations de ces grandes injustices, les affaires Dreyfus, Voisin, le jour jeté à profusion sur la nuit hideuse des orphelinats de Tours et de Nancy ; la suppression de cet instrument de torture récemment encore en usage dans les prisons militaires, la double-boucle.

Après un attachant récit de tout ce que la Ligue a fait de bon et de bien, M. Delpech indique quelques-unes des réformes sociales à l'étude dans les sections :

Suppression des Conseils de guerre ;

Ligue d'Arbitrage de la paix ;

Répression plus équitable, plus humaine de la prostitution, etc., etc...

Oui, la Ligue des Droits de l'Homme peut être la réalisation d'un rêve, d'un idéal de Bonté, de Justice, de Vérité.

Mettons en faisceau nos intelligences, nos énergies, nos volontés, et nos cœurs : combattons avec force, avec vigueur les erreurs et les méchancetés des hommes épris de domination, des exaltés de la superstition.

Nous n'avons pas pour nous inciter à faire le bien, le souci de complaire à une divinité ; nous n'avons pas pour éviter le mal, la crainte des châtimens éternels ; nous sommes des hommes libérés de toutes croyances, de toutes absurdités séduisantes révélées.

Ce qui nous fait agir, c'est un amour intense de l'humanité tout entière ; c'est une pitié sans bornes pour toutes les misères sociales ; c'est l'horreur de la Force, le respect et le culte du Droit.

En terminant, l'orateur engage ses auditeurs à se tenir toujours en éveil, afin de déjouer les manœuvres louches de nos adversaires aux abois ; nul doute qu'ici comme ailleurs aucune turpitude, aucune embûche ne sera épargnée pour entraver le développement de la section et empêcher le travail libérateur de ses membres.

Restez étroitement groupés, à vous viendront se joindre tous les hommes de bonne volonté, tous les citoyens désireux de se rendre utiles, tous les cœurs compatissants ; vous ajouterez à notre belle devise : Liberté, Egalité, Fraternité, ces mots : Bonté ! Justice ! Vérité !

Est-il besoin d'ajouter que des applaudissements chaleureux et unanimes sont venus remercier le conférencier et que les

paroles encourageantes semées ce soir-là porteront des fruits très appréciables pour la bonne cause que nous plaçons ?

Fousseret (Le) (Haute-Garonne).

Dans sa séance du 4 juin la section du Fousseret a émis les vœux suivants.

I. Edification prochaine d'une école maternelle laïque ; réunissant toutes les conditions d'hygiène ; et pouvant recevoir tous les enfants en bas âge de la commune Fousseret.

II. Suspension de tout enseignement congréganiste à la rentrée d'octobre (au plus tard).

III. Répartitions des crédits affectés aux sinistrés de la grêle — pour les communes du canton du Fousseret éprouvées par l'orage du 26 mai dernier.

Givors (Rhône).

Dans sa première assemblée générale la section de Givors, a procédé à la nomination de son bureau qui se trouve ainsi composé :

M. E. Pascal, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer, président ; Pierre Kopff, avocat à la Cour d'Appel de Lyon, rue de Séze, 44, à Lyon, vice-président ; Martinot, grainetier, rue de Belfort, 51, vice-président ; Jules Payan, commis des contributions indirectes, rue de Belfort, 43, secrétaire ; Francis Bandrand, marchand de vins, quai du Rhône, secrétaire-adjoint ; Abel Richard, pharmacien, place Carnot, trésorier ; Pierre Blanc, tourneur sur métaux, passage du Château-d'Eau, trésorier-adjoint ; Henri Vignal, ajusteur, rue de la République, 19, Adolphe Pélissier, employé de commerce, rue de Belfort, 37, bibliothécaires.

Joigny (Yonne). — Séance du 20 août 1904.

Le bureau de la section de Joigny envoie à M. Combes, président du Conseil des ministres, à l'occasion de sa venue à Auxerre, l'expression de sa respectueuse sympathie, et l'engage à persévérer dans la voie que s'est tracé le ministère d'action républicaine.

Joinville-le-Pont (Seine). — Séance du 6 août 1904.

La section émet plusieurs vœux d'intérêt local :

I. Vœu pour la suppression de la procession qui a lieu à l'occasion de la fête Dieu.

II. Vœu relatif à la circulation des automobiles.

III. L'...

M...

Dans les D... conseil ven en...

Mé...

Dans procéd... compos... M.M.

Angeli vice-pr... préside... Renou...

Mo...

Une vient d... Elle M.M. Tramb... vice-pr... Jean institut...

Né...

Dan... au bu... M.M. institut... et cha... taire a...

No...

I. L... réunie... l'exp... II. deman...

III. Voie relatif aux étalages gênant la circulation sur les trottoirs.

Mane (Basses-Alpes). — Séance du 28 août 1904.

Dans sa séance du 28 août, la section de Mane de la Ligue des Droits de l'Homme a voté des félicitations aux 20 (sur 24) conseillers généraux des Basses-Alpes qui viennent de voter un vœu en faveur de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Mézél (Basses-Alpes).

Dans sa dernière assemblée générale, la section de Mézél a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

MM. Joseph Reinach, ancien député, président d'honneur ; Angelin Fabre, retraité, président ; Joseph Bellon, cafetier, vice-président ; Daumas-Ailland, viticulteur, à Estoublon, vice-président ; Jules Hermitte fils, charron, secrétaire ; Aimé Benoux, tailleur, trésorier.

Mouchamps (Vendée).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Mouchamps.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Mathieu Donat, notaire, président d'honneur ; Adolphe Tremblat, propriétaire, président ; Louis Auger, jardinier, vice-président ; Léon Deverteuil, propriétaire, vice-président ; Jean Bléteau, propriétaire, secrétaire ; Eugène Louineau, instituteur à la Jonchère par Mouchamps, trésorier.

Nérac (Lot-et-Garonne).

Dans sa dernière réunion la section de Nérac a renouvelé son bureau de la manière suivante :

MM. Paul Nasse, instituteur, président ; Jean Saint-Martin, instituteur, vice-président ; Lucien Estave, commis des ponts et chaussées, secrétaire ; Albert Boisseric, négociant, secrétaire adjoint ; Fernand Azéma, horloger-bijoutier, trésorier.

Noyelles (Pas-de-Calais). — Séance du 15 août 1904.

I. La section de Noyelles-sous-Lens, nouvellement constituée, réunie le 15 août, adresse à la Ligue des Droits de l'Homme l'expression de ses plus fermes sympathies républicaines.

II. Emue justement du crime social de Neuville, la section demande à la Ligue des Droits de l'Homme d'apporter toute

son énergie à faire triompher encore une fois la justice et à mériter ainsi la reconnaissance de tous les travailleurs soucieux de leur dignité.

III. La section émet le vœu de voir la séparation des Eglises et de l'Etat se réaliser dans le plus bref délai.

Pauillac (Gironde). — Séance du 28 août 1904.

Considérant que M. Waldeck Rousseau par son attitude loyale et courageuse a fortement contribué à rendre possible la manifestation de la vérité et que durant toute sa carrière politique il a lutté pour le triomphe progressif des droits de l'homme et du citoyen ; la section de Pauillac adresse à la veuve de l'auteur des lois de 1884 et 1901 ses plus vives et respectueuses condoléances.

Paris. — Quartier du Faubourg-Montmartre-Chaussée-d'Antin. — IX^e Arrondissement. — Séance du 14 juillet 1904.

Les sections de la Ligue des Droits de l'Homme, d'accord avec les autres groupements républicains du quartier, ont offert aux enfants des écoles communales du IX^e arrondissement, une fête des plus réussies, à la salle des Agriculteurs de France.

Après un charmant spectacle enfantin, une tombola a été tirée, puis, ayant copieusement goûté, les enfants chargés de jouets, se sont donné rendez-vous pour l'année prochaine à cette petite fête toute républicaine.

Paris. — Quartier des Grandes-Carrières (XVIII^e Arrt). — Séance du 29 juillet 1904.

I. La section des Grandes-Carrières, sur l'appel qu'elle a reçu de la section de Pantin s'inspirant des décisions prises par de nombreux congrès pédagogiques et notamment sur la Ligue de l'Enseignement à Caen et par le Congrès des amicales d'instituteurs à Bordeaux, émet le vœu que les devoirs envers Dieu soient supprimés des programmes et livres scolaires.

II. La section des Grandes-Carrières envoie ses condoléances aux familles des ouvriers assassinés par le patronat de Cluzes.

Pelissanne (Bouches-du-Rhône).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Pelissanne. Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Edouard Malignon, receveur buraliste, président ; Lucien Gautier, maire, vice-président ; Philippe Tourette, maire de la Barben, vice-président ; Célestin Durand, chef de gare, secrétaire ; Auguste Reynaud, négociant, à Aurons, secrétaire-adjoint, Robert Molins, retraité, trésorier ; Bruns, Civatte, négociant, trésorier-adjoint ; Louis Bréantaux, receveur des postes à Aurons ; Jules Reynaud, propriétaire ; Louis Jacob, courtier, Urbain Libre, négociant, assesseurs.

Rivel (Aude).

Une nouvelle section de la Ligne des Droits de l'Homme vient de se constituer à Rivel.

Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Jean Cabanié, négociant, président ; Fernand Bigou, chapelier, vice-président ; Julien Vidal, charpentier, secrétaire ; Antoine Rives, fabricant de sonnettes, trésorier ; Bernard Hilla, chapelier, Paul Barbe, chapelier, membres du Comité.

Séance du 27 août 1904.

I. Les citoyens adhérents à la section envoient leurs félicitations au Ministère Combes et l'engagent à persévérer dans cette voie de réformes qui nous débarrassera des ennemis de la République.

II. La section émet le vœu que tout fonctionnaire qui, par ses actes ou paroles, portera atteinte à la sécurité du Gouvernement de la République soit révoqué de ses fonctions.

Saint-Ouen (Seine). — Séance du 26 juillet 1904.

La section de Saint-Ouen (Seine) de la Ligue des Droits de l'Homme, considérant qu'il ressort nettement des faits qui se sont déroulés au 15^e régiment de chasseurs à Châlons-sur-Marne, qu'il est interdit aux officiers de se dire républicains et surtout libres-penseurs sous peine de s'attirer les foudres des hauts dignitaires de la calotte militaire ; considérant que seuls les officiers réactionnaires jouissent d'une liberté qu'ils mettent à profit pour injurier les républicains et le gouvernement ; considérant qu'à la suite des enquêtes, les officiers républicains, coupables ou non, victimes ou non, sont toujours — et sont seuls frappés ; proteste contre l'inique mesure dont les deux officiers républicains du 15^e chasseurs ont été victimes ; demande que réparation soit accordée aux lieutenants Dupuy et Létang injustement frappés ; que, sans tenir compte de la situation militaire des parents, qu'ils soient fils de généraux ou hobereaux galonnés, justice soit faite des coupables, en appli-

quant aux plus compromis les prescriptions de la loi de 1834 sur la situation des officiers.

Saint-Trojan-les-Bains (Charente-Inférieure).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à St-Trojan-les-Bains.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Henri Cristofini, directeur du sanatorium, président ; Adolphe Derreumeaux, propriétaire, secrétaire ; Valentin Billod, rentier, trésorier.

Séverac-le-Château (Aveyron). — Séance du 3 juillet 1904.

Les membres de la section de Séverac-le-Château, considérant que l'école laïque, gratuite et obligatoire, est une des plus nobles institutions de la troisième République, émettent le vœu que la fête de l'École laïque soit décrétée fête nationale et qu'elle soit célébrée chaque années le 19 juin.

Tamatave (Ile de Madagascar).

Dans son assemblée générale du 31 juillet, la section de Tamatave a renouvelé ainsi qu'il suit son bureau pour l'année 1904-1905 :

MM. Pierre Laroque, négociant, président d'honneur ; Gasparin, avocat, président ; Henri de Busschère, publiciste, vice-président ; Blaise Diagne, commis principal des douanes, secrétaire ; François Alphonsi, employé de commerce ; Charles Caucé, directeur du Wharf ; Louis Perben, négociant ; Emile Salez, pharmacien ; Bargoin, horloger-bijoutier ; Fongeronz, comptable au commissariat colonial ; Louis Ethève, commis des postes ; Désiré Oudard, Auguste Fidel, brigadier des douanes, membres du comité.

Tournemire (Aveyron).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Tournemire.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Lacau, chef de train à la C^{ie} du Midi, président ; Joseph Alric, forgeron, vice-président ; Alphonse Gantou, instituteur, secrétaire ; Antoine Miquel, homme d'équipe à la C^{ie} du Midi, secrétaire-adjoint ; Jean André, comptable à la C^{ie} du Midi, trésorier.

Tourrettes-sur-Loup (Alpes-Maritimes).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Tourrettes-sur-Loup.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Justinien Augier, président ; Eugène Mallet, vice-président ; Justinien Bonnet, secrétaire ; Joseph Isnard, trésorier.

Villars (Algérie).

Une nouvelle section de la Ligue des Droits de l'Homme vient de se constituer à Villars.

Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Joseph Luzet, cultivateur, président ; Emile-Jules Girodier, comptable, secrétaire ; César Casanova, cultivateur, secrétaire-adjoint ; Eugène Hilaire, cultivateur, trésorier ; Pierre Gerbelot, cultivateur, trésorier-adjoint ; Sébastien Casanova, Etienne Albert Coumoul, cultivateur, membres du bureau.

Vouziers (Ardennes). — Séance du 23 juillet 1904.

Le comité de la section de Vouziers émet le vœu que le Gouvernement fasse le nécessaire pour que justice soit faite des crimes commis par les frères Crettiez, à Cluses (Haute-Savoie). Une grève ne pouvant jamais servir d'excuse à un crime.

NÉCROLOGIE

Émile Gallé

La Ligue des Droits de l'Homme vient d'être frappée d'un nouveau deuil. Emile Gallé, l'éminent maître verrier de Nancy, a succombé le 23 septembre à la cruelle maladie dont il souffrait depuis deux ans. Il était né le 4 mai 1846. Fils unique du céramiste lorrain Gallé-Reinemer, il avait reçu une excellente éducation au lycée de Nancy, éducation qu'il compléta par de longs voyages en Angleterre et en Allemagne.

De retour dans sa ville natale, il s'attacha au développement de l'industrie paternelle. Il s'efforça, par la recherche de formes et de décors nouveaux, de donner plus de valeur artistique aux produits qui en sortaient. Son ingéniosité, son goût, la fraîcheur de son imagination se manifestèrent ainsi

dans des œuvres nombreuses qui établirent bientôt sa notoriété non seulement à Nancy, mais dans toute la région. D'ailleurs, il n'était pas seulement un chercheur patient et consciencieux. Il était doué d'une âme d'apôtre, et, comme ces anciens artistes de la Renaissance qui organisaient dans leur cité une vie sociale meilleure, Emile Gallé développait autour de lui une sorte d'émulation généreuse vers des recherches d'art plus originales, vers des formes plus neuves, vers des idées plus sincères et plus vraies.

Ce fut la grande passion de sa vie, que cette recherche insatiable du vrai. C'est elle qui lui a donné ses plus grandes joies et qui lui a inspiré ses chefs-d'œuvre les plus purs.

Les fleurs, les fruits, les insectes, les arbres, les grands paysages, toutes choses lui inspiraient mille observations délicates et ingénieuses qu'il s'empressait d'utiliser avec un souci et un respect infiniment touchants. Il vivait au millier de la nature dans un enchantement perpétuel. En sorte que ses céramiques d'abord, ses meubles ensuite, lorsqu'il en fondé une ébénisterie, ses verres, enfin, lorsqu'il eut ajouté une verrerie aux diverses industries dans lesquelles s'exerçait son merveilleux génie, constituent une sorte de musée de la vie, tout vibrant d'émotion, tout plein du charme de la chose vue et restituée fidèlement.

Ainsi Emile Gallé, maître verrier et poète, a chanté pendant plus de trente ans, dans ses vases et dans ses meubles, la faune et la flore de son pays. Il en a raconté, avec une inlassable variété d'idées, les aspects divers, le charme pittoresque et profond. Et il a été, en même temps, l'apôtre du rayonnement de l'art dans sa petite patrie où son influence féconde a créé une école qui est très justement l'orgueil de la province française.

C'est en 1889 que le nom de Gallé, connu de quelques initiés seulement, devint tout à coup populaire. On n'a pas oublié, en effet, l'énorme succès du pavillon qui lui avait été réservé dans la galerie de 30 mètres, à l'Exposition universelle. Ses verres, aux clartés douces, mystérieuses et profondes, où vivaient de leur vie contemplative et muette toute la faune et toute la flore de la Lorraine, exercèrent sur la foule une durable séduction. Depuis lors, à chaque exposition nouvelle du Salon du Champ de Mars, dont il fut membre dès la fondation, les vases et les meubles de Gallé furent le but d'une sorte de pèlerinage de ceux que cet art charmant avait captivés.

Em
qui s'
chaqu
une
botani
moires
beauc
démie
la Lég
Telle
qui vie
porte l
nous n
artiste
au dév
Nul m
que tra
simpli
irrédu
sion à
core q
amis, u
occupa
temps.
Il av
républ
Des E
Mme E
« La
à la no
rnage
hèle à
premie
quité,
grand
« L
« A

Emile Gallé avait fondé à Nancy une école d'arts décoratifs qui s'est développée avec une grande rapidité. En outre, chaque année il organisait avec ses disciples et ses émules une exposition qui résumait l'effort accompli. D'ailleurs, botaniste distingué, il a écrit sur quelques plantes des mémoires savants et judicieux et l'horticulture nancéenne doit beaucoup à son ingénieuse activité. Il était membre de l'Académie Stanislas. Il avait été promu en 1900 commandeur de la Légion d'honneur.

Telle est la carrière artistique du maître éminent et modeste qui vient de mourir et dont toute la Lorraine aujourd'hui porte le deuil. Mais ces notes seraient bien incomplètes, si nous ne disions pas qu'il fut, en même temps qu'un grand artiste, un grand citoyen. Nul plus que lui n'avait contribué au développement intellectuel et artistique de sa ville natale. Nul mieux que lui ne devait, au moment de la crise morale que traversa la France, il y a sept ans, faire son devoir avec simplicité. L'un des premiers, en effet, il opposa, avec une irréductible fermeté, le principe de la résistance à l'oppression à ceux qui affirmaient l'autorité de la chose jugée, encore qu'elle fût mal jugée. Et il fonda à Nancy, avec quelques amis, une section de la Ligue des Droits de l'Homme, dont il occupa les fonctions de trésorier jusqu'en ces derniers temps.

Il avait été nommé président d'honneur de la Fédération républicaine de Meurthe-et-Moselle.

Dès la nouvelle de sa mort le Comité central a adressé à Mme Emile Gallé la dépêche suivante :

« Madame Emile Gallé,

« Nancy

« La Ligue des Droits de l'Homme, douloureusement émue à la nouvelle de la mort d'Emile Gallé, vous adresse le témoignage de sa sympathie respectueuse. Elle n'oublie pas que fidèle à sa passion de toute sa vie pour la vérité, il fut un des premiers qui se levèrent en 1897 pour la réparation de l'iniquité. La Ligue des Droits de l'Homme salue la mémoire du grand artiste qui fut un grand citoyen.

« Le Président,

« FRANCIS DE PRESSENSÉ,

« Député du Rhône.

« Le Secrétaire général,

« MATHIAS MORHARDT. »

Le Comité central a adressé également une dépêche de condoléances à la section de Nancy. Il pria, en outre, son président, M. Cahen-Bernard, de le représenter aux obsèques d'Emile Gallé et de déposer une couronne sur la tombe du grand artiste.

C'est le dimanche 25 septembre qu'a eu lieu la cérémonie funèbre.

Une foule considérable d'amis et d'admirateurs d'Emile Gallé y assistaient.

Le ministre de l'Instruction publique s'était fait représenter par M. Roger Marx, inspecteur général des Beaux-Arts.

Conformément à la volonté d'Emile Gallé, aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe et les honneurs militaires ne lui ont pas été rendus.

Le char funèbre était orné d'un grand nombre de couronnes parmi lesquelles on remarquait celle de la Ligue des Droits de l'Homme avec cette inscription :

Au grand citoyen

Emile Gallé

La Ligue des Droits de l'Homme

Après la cérémonie célébrée au temple protestant, où le pasteur Cleisz a évoqué la belle carrière du grand artiste nancéen, l'inhumation a eu lieu au cimetière de Préville, dans le tombeau où le père d'Emile Gallé avait été enterré il y a trois ans à peine.

AUX ABONNES. — Pour répondre au vœu exprimé par un grand nombre de nos amis, nous insérons à cette place dans chaque numéro, les avis, les communications, offres et demandes qui nous sont adressés par les abonnés du Bulletin. Chaque abonné a droit à l'insertion gratuite, une fois par an, de quatre lignes d'annonces. Il devra, pour chaque ligne supplémentaire, adresser 50 centimes à M. l'administrateur du Bulletin, rue Jacob, 1, (VI^e Arr^t), à Paris.

Dix de faveurs réservés à ses collègues par un membre de la Ligne pour la vente directe de ses vins rouges et blancs.

S'adresser à M. J. Albigès, viti-culteur, à Narbonne (Aude), qui enverra prix et conditions.

AVIS AUX FAMILLES
Réduction de 30 p. 100
sur les Lettres de faire-part

DÉCÈS

à tous les Membres de la Ligne

THIVET-RAPIDE

Passage de l'Opéra, Paris
Téléphone 276-21

PUBLICISTE SÉRIEUX, secrétaire de section de province, offre à revues et journaux républicains articles très documentés sur *Coopération, Mutualité, Syndicalisme*. Prétentions très modestes. S'adresser au bureau de la Ligne, B. N° 259.

2^e ANNIVERSAIRE DE LA MORT D'EMILE ZOLA.

Un membre de la Section d'Aubervilliers (Seine), chansonnier à ses moments de loisir, a écrit pour la circonstance quelques couplets qui se chantent sur l'air de l'*Internationale*. On trouve des exemplaires de cette chanson au prix de 7 fr. le cent (port en sus), chez les citoyens Legendre, 6, rue Solferino, et Barrachin, 132 bis, avenue de la République. Aubervilliers (Seine).

M. RIVAUD, instituteur (Tonkin), solde 5.000 francs par an, désierait trouver permurant (France ou Algérie) solde 1.800 à 2.000 francs. Lui écrire pour renseignements à Yumansen (Chiné).

RELEVEUR. — A. BARET. — 22, route de Clamart, Issy (Seine). Prix spéciaux pour les membres de la Ligne. Un service est fait régulièrement, tous les jours, pour Paris.

MADAME HARIOT, institutrice laïque, 19, rue des Sapins, Charénton-le Pont (Seine). Brevet supérieur et Diplôme de fin d'études. Reçoit de jeunes enfants et prépare aux examens.

UN PORTRAIT très ressemblant de notre regretté vice-président, M. Duclaux, dessiné et lithographié par M. Alexandrovitch, est en vente à la Librairie J.-B. Clément, rue Victor Massé, 14, à Paris. Prix 1 fr. 25.

COMPTABLE expérimenté, membre de la Ligne, désire emploi. S'adresser au bureau de la Ligne. B. N° 252.

JEUNE HOMME, 19 ans, très sérieux, membre de la Ligne, ancien secrétaire de section, demande emploi quelconque qui lui permette de vivre. Ecrire au bureau de la Ligne. B. N° 242.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
17, Rue Cujas, Paris (V^e). — Téléphone 801.04.

VIENT DE PARAÎTRE

L'Affaire Dreyfus

REVISION

du Procès de Rennes

DÉBATS DE LA COUR DE CASSATION

Audiences des 3, 4 et 5 mars 1904.

RAPPORT DE M. LE CONSEILLER BOYER

RÉQUISITOIRE DE M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL BAUDOIN

PLAIDOIRIE DE M^e MORNARD. — ARRÊT DE LA COUR

DOCUMENTS ANNEXES

RÉQUISITOIRE ÉCRIT DE M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL

MÉMOIRE DE M. ALFRED DREYFUS

CONCLUSIONS DE M^e MORNARD. — DÉBATS

PARLEMENTAIRES, ETC.

Prix. 5 francs

La Séparation des Eglises et de l'Etat , par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure.....	» 30
Les Principes en politique , par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure.....	» 50
L'Idée de la Loi , par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure.....	» 50
La Religion libre dans l'Etat libre , par M. Louis HAVET, membre de l'Institut.....	» 50
Le devoir civique des parents , conférence par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure.....	» 50
L'Idée de l'Enseignement laïque , conférence, par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure..	» 50
L'Idée de la Liberté , conférence, par Louis HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure.....	» 50
L'Amnistie , discours prononcés le 1 ^{er} et 2 juin 1900, devant le Sénat, par MM. CLAMAGERAN, DELPECH et TRARIEUX.....	» 50
L'Armée et la Démocratie , par J. CHARMONT, professeur de droit à l'Université de Montpellier, 1 brochure.....	» 50
Pourquoi nous sommes Patriotes et ne sommes pas Nationalistes , par F. BUISSON, député, professeur à la Sorbonne, 1 brochure.....	» 50
La Doctrine ultramontaine et la Souveraineté de l'Etat , conférence par E. PRÉVOST, avocat à la Cour d'Appel, 1 brochure.....	» 50
Le Procès du Bon-Pasteur , (Plaidoirie de M. Eugène Prévost. — Plaidoirie de M. Mengin. — Rapport de M. Meurdra, inspecteur du travail. — Jugement du Tribunal de Nancy du 24 décembre 1900. — Arrêt de la cour de Nancy du 13 juillet 1901. — Arrêt de la cour de Nancy du 28 juillet 1903. — Décret de fermeture du Bon-Pasteur de Nancy) 1 volume de 235 pages.....	4 »
Le Procès des Assomptionnistes , exposé et réquisitoire du Procureur de la République, 1 volume de 256 pages.....	» 50
Le Procès du Refuge de Tours . (Compte rendu sténographique). Préface de M. Georges Clemenceau.....	» 75
La Séparation des Eglises et de l'Etat , conférence, par Francis DE PRESSENSÉ, député du Rhône, 1 brochure.....	» 50
L'Assistance publique et l'Assistance privée , conférence, par E. PRÉVOST, avocat à la Cour d'Appel, 1 brochure.....	» 50
Le Parti Noir , par Anatole FRANCE, 1 brochure de 70 pages.....	»

L'AFFAIRE DREYFUS

L'Affaire Dreyfus. Enquête de la Cour de cassation , 2 gros volumes (ensemble).....	7 »
Exemplaires sur papier fort, les deux volumes.....	15 »
L'Affaire Dreyfus. Les Débats de la Cour de cassation , 1 gros volume.....	3 50
Exemplaires sur papier fort, le volume.....	7 »
L'Affaire Dreyfus. Le Procès de Rennes (<i>compte rendu sténographique</i>) 3 gros volumes (ensemble).....	15 »
L'Affaire Dreyfus. La Révision du Procès de Rennes. Débats de la chambre criminelle de la Cour de cassation. 1 gros volume de 662 pages....	5 »
(Il a été tiré de ce volume quelques exemplaires sur papier de Hollande. Ils sont mis en vente au prix de 20 francs l'un.)	
Un Héros (<i>Le lieutenant-colonel Picquart</i>), par FRANCIS DE PRESSENSÉ, 1 volume.....	3 50
Le Père d'Emile Zola , par JACQUES DHUR, avec préface de JEAN JAURES. 1 volume.....	3 50
Le Monument Henry. Liste des souscripteurs de la <i>Libre Parole</i> (<i>Listes rouges</i>), classées par Pierre QUELARD, 1 volume.....	3 50
(Il a été tiré 100 exemplaires sur papier de luxe qui sont mis en vente au prix de 40 fr. l'un.)	
Le banquet de Lyon , discours de MM. TRARIEUX, président de la Ligue; Jean APPLETON et L. COMTE, 1 brochure.....	» 50
Le Procès de la Ligue des Droits de l'Homme. (<i>Réquisitoire de M. BOULLOCHE, Plaidoirie de M. TRARIEUX</i>), 1 brochure.....	» 50
Le Général Roget et Dreyfus , par PAUL MARIE, 1 volume.....	3 50
Propos d'un Solitaire. (<i>Les Conseils de guerre</i>) par E. DUCLAUX, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur, 1 brochure.....	» 50
L'Amnistie , conférence, par LOUIS HAVET, membre de l'Institut, 1 brochure.....	» 50
Vie de Victor Hugo et l'Affaire Dreyfus , par PAUL SPER, doyen honoraire de la Faculté des Lettres Bordeaux, 1 brochure.....	» 50
Révision du Procès Dreyfus. L'enquête devant la Chambre criminelle. La loi de dessaisissement. L'arrêt de la Cour de Cassation. L'affaire Dreyfus devant le Conseil de guerre de Rennes, par CRIVIS, 1 brochure.....	» 50
Le Procès Dreyfus au XVI^e Siècle , par LE PIC, 1 brochure.....	» 75